



Chiens permis ou non dans notre immeuble en co-proprieté?

Par **rollerbladeforlife**, le **06/10/2009** à **15:55**

Bonjour,

Nous sommes 6 co-proprietaires dans un edifice a condominium. Dans notre "Declaration des co-proprietaires" (que nous avons tous signes a l'achat de notre condo), la seule regle qui fait mention des animaux se lit comme suit:

"Il n'y aura aucun chien ni aucun animal malfaisant, malodorant, malpropre ou criard".

Maintenant, un nouveau proprietaire vient d'emmenager avec 2 gros chiens sans avoir consulter les co-proprietaires.

Est-ce que la regle mentionnee ci-dessus indique:

1. Aucun chien n'est permis.
2. Aucun animal, comme les chiens, qui sont malfaisant, malodorant, etc ne sont permis. (Donc certains chiens seraient permis).

Merci a l'avance de votre aide,
M.

Par **frog**, le **06/10/2009** à **16:46**

Tous les chiens, quels qu'ils soient ainsi que tous les autres animaux malfaisants, malodorants malpropre ou criards sont interdits.